

ANNEXE : FORMULAIRE DE DECLARATION D'EVENEMENT SIGNIFICATIF POUR UNE INB

DECLARATION D'UN EVENEMENT SIGNIFICATIF IMPLIQUANT LA SURETE, LA
RADIOPROTECTION OU L'ENVIRONNEMENT (INB)

Référence : CEA/P-SAC/CCSIMN/2025/246 Date : 14 avril 2025 Indice : B

Description		
Site : FONTENAY AUX ROSES	INB : 165	Atelier/laboratoire/réacteur: Bâtiment 18
État de l'installation :	<input type="checkbox"/> en construction <input type="checkbox"/> en fonctionnement <input type="checkbox"/> en arrêt	<input type="checkbox"/> en CDE <input checked="" type="checkbox"/> en MAD/DEM <input type="checkbox"/> autre :
Activité de l'installation/atelier lors de l'événement	<input checked="" type="checkbox"/> en exploitation normale <input type="checkbox"/> en intervention	<input type="checkbox"/> en maintenance <input type="checkbox"/> en essais
Date et heure de l'événement : le 24/02/2025		Date et heure de détection : le 24/02/2025
Libellé de l'événement : Non réalisation à son échéance d'un contrôle et essai périodique (CEP) concernant la vérification mensuelle des seuils de déclenchement des balises de surveillance des rejets gazeux dans les combles de la tranche 4 du bâtiment 18 de l'INB 165		
L'événement est-il générique ? : <input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non		
Si oui : site ou activité concernés :		
Domaines impactés et critère de déclaration correspondant :		
	<input checked="" type="checkbox"/> sûreté	critère : 3
	<input type="checkbox"/> radioprotection	critère :
	<input type="checkbox"/> environnement	critère :
Analyse préliminaire		
Description de l'événement :		
<p>Des travaux de dépose d'un palan contenant des garnitures amiantées en début de semaine 07 (niveau d'empoussièrement sur ce chantier considéré de Niveau 1 : < 100 fibres / litres – f/L) ont été réalisés dans les combles de la tranche 4 du bâtiment 18. La zone d'intervention était délimitée par un balisage conforme au mode opératoire d'intervention. Des pompes de prélèvement d'air étaient réparties dans les combles de la tranche 4. Lors de la réalisation des mesures libératoires du chantier, la pompe qui était située directement dans la zone d'intervention a remonté un résultat de 5,2 f/L, supérieur au seuil des 5 f/L.</p> <p>A la suite de la réception de ces résultats le samedi 15 février 2025, il a été décidé, par mesure de précaution, de restreindre l'accès aux combles aux intervenants habilités à travailler « sous-section 4 » (SS4) et équipés des Equipements de Protection Individuels (EPI) adaptés au niveau de risque résiduel lié à l'amiante.</p> <p>En conséquence, le Contrôle et Essai Périodique (CEP) mensuel des moniteurs de contrôle mensuel des rejets gazeux de la tranche 4 n'a pas pu être effectué avant le lundi 24 février (date butoir), créant ainsi un écart vis-à-vis des échéances prescrites dans le chapitre 7 des Règles Générales de Surveillance et d'Entretien (RGSE) de l'INB 165.</p> <p>Suite au Retour d'EXpérience (REX) des événements similaires liés à l'amiante dans les combles de la tranche 3, déclarés le 19 juillet 2024, plusieurs CEP peuvent être sous-traités par une entreprise habilitée à intervenir en milieu amianté. Ainsi, il n'est pas identifié d'autres CEP non réalisables dans les combles de la tranche 4.</p> <p>Suite à cet événement, une opération de nettoyage du chantier amiante a été engagée, et des mesures libératoires ont été effectuées par l'entreprise. Des mesures d'air complémentaires ont été réalisées afin d'écarter le risque amiante dans le local. Le rapport officiel des résultats de ces mesures complémentaires a été réceptionné le 24 mars 2025, ne permettant pas la réalisation de l'échéance du mois de mars pour ce même CEP.</p>		
Détection de l'événement :	<input type="checkbox"/> action automatique – alarmes <input type="checkbox"/> inspection externe (ASN...) <input checked="" type="checkbox"/> conduite - constat opérateur <input type="checkbox"/> fortuite - observation individuelle hors procédure <input checked="" type="checkbox"/> maintenance	<input checked="" type="checkbox"/> essais, contrôles <input type="checkbox"/> retour d'expérience <input type="checkbox"/> surveillance, inspection interne <input type="checkbox"/> réexamen, réévaluation de sûreté <input type="checkbox"/> autre :
Origines présumées de l'événement :	<input checked="" type="checkbox"/> causes techniques <input type="checkbox"/> causes humaines <input checked="" type="checkbox"/> causes organisationnelles	<input type="checkbox"/> agressions externes <input type="checkbox"/> autre :

Fonctions de sûreté impactées :	<input type="checkbox"/> criticité/réactivité <input type="checkbox"/> confinement <input type="checkbox"/> refroidissement	<input checked="" type="checkbox"/> fonctions supports <input type="checkbox"/> perte ou découverte de source radioactive <input type="checkbox"/> autre :
Conséquences sur les personnes : <input checked="" type="checkbox"/> aucune <input type="checkbox"/> évacuation sanitaire <input type="checkbox"/> blessure <input type="checkbox"/> contamination radiologique <input type="checkbox"/> contamination chimique <input type="checkbox"/> contamination microbologique.		
Conséquences réelles : Aucune. La surveillance des rejets demeure assurée par les balises de contrôles des rejets atmosphériques. Le CEP précédent avait été réalisé le 15/01/2024 et n'avait pas montré de non-conformité. Les équipements reliés au réseau « Procédé » n'ont pas fait l'objet d'intervention pouvant générer des rejets depuis le dernier CEP.		
Conséquences potentielles (sur la base de scénario réaliste) : Aucune. A l'annonce de la fermeture des combles de la tranche 4, les activités à risques radiologiques ont été interdites. De plus, les réseaux de ventilation sont équipés de filtres Très Haute Efficacité (THE) qui filtrent les particules de type aérosols.		
Mesures correctives immédiates : Interdiction des travaux présentant un risque particulier (travaux à caractère radiologique, par point chaud, à risque chimie...) en tranche 4. Réalisation d'un nettoyage dans la zone d'intervention et, à l'issue, une nouvelle campagne de mesures d'empoussièrement dans les combles (au niveau de la zone d'intervention et dans d'autres zones des combles) a été engagée. Les autres types de travaux sont soumis à autorisation du Chef d'INB. Des consignes particulières ont été émises pour les équipes CEA et Entreprises Extérieures pour la gestion des alarmes en lien direct et indirect avec des combles de la tranche 4.		
Actions entreprises pour éviter le renouvellement de l'événement : A définir après l'analyse des défaillances et des éventuelles actions inappropriées à l'origine de l'événement.		
État final de l'installation et du matériel concerné : Le CEP mensuel de février n'a pas été réalisé à ce jour. Il sera effectué dès que les conditions d'accès dans ces locaux seront définies. La réouverture des combles a été possible à partir du 26 mars 2024 permettant la réalisation du CEP le vendredi 28 mars. Les résultats sont avérés conformes.		
Proposition de classement de l'événement		
<input checked="" type="checkbox"/> Au titre de la sûreté	<input type="checkbox"/> Au titre de la radioprotection	
Classement de base proposé : 0	Classement de base proposé : /	
Éléments de classement : Absence de conséquences réelles et potentiellement significatives	Éléments de classement : /	
Facteur supplémentaire éventuel : Sans objet	Facteur supplémentaire éventuel : /	
Classement INES proposé : 0	Classement INES proposé : /	
Communication externe		
Une communication externe est-elle envisagée sur cet événement ? <input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non		
Si oui : par qui ?	À qui ?	Quand ?
Responsable à contacter pour plus d'information		
Nom :	Prénom :	Fonction : cheffe de la CCSIMN
Téléphone : 6	Télécopie : /	Mel :
Validation par le directeur d'établissement ou son représentant		
Nom :	Prénom : Hervé	Fonction : Directeur du centre CEA/Paris-Saclay
Signature : Signé numériquement Le 14/04/2025		

